

# **Code d'éthique du bénévole de l'ONG CASIRA** **(Centre d'aide et solidarité internationale de la région de l'Amiante)** **lors de séjours dans des projets dans des pays en développement**

PROJET AU 6 MARS 2007

CASIRA est une organisation non gouvernementale (ONG) de Thetford Mines a pour objectif principal de venir en aide aux plus démunis des pays en développement. Parmi ceux-ci, CASIRA cible principalement les enfants, et plus particulièrement les orphelins et les enfants abandonnés, maltraités ou à risque social élevé qui pourraient sombrer dans la violence, la drogue ou la délinquance.

L'action de CASIRA vient en appui aux projets de développement mis de l'avant par des ONG locales établies dans des pays en développement.

CASIRA offre à des bénévoles québécois l'opportunité de contribuer à ces projets tout en vivant une expérience de solidarité Nord-Sud.

## CASIRA

Pour atteindre son objectif – dont le but ultime est la construction d'un monde meilleur et plus équitable –, CASIRA entend se conformer à des normes éthiques élevées.

### - Partenariat et partage avec les ONG locales :

- L'activité principale de CASIRA est le soutien aux ONG locales, dans un esprit de don et de justice, considérant que nous remettons ainsi une partie des biens appropriés dans un système d'échanges économiques Nord-Sud qui les défavorise grandement. Toutefois, on se rend compte que, bien souvent, par nos gestes de solidarité, on reçoit plus qu'on ne donne, transformant le don en échange et en partage, au bénéfice de tous.
- Le partenariat entre CASIRA et les ONG locales met en relief le partage des rôles (par voie de consensus) et de l'utilisation des ressources, ainsi que l'échange d'informations, dans un contexte de solidarité fondée sur des valeurs et des buts communs, et dans un esprit d'égalité.

### - Transparence, intégrité et probité :

- CASIRA fait preuve de transparence dans sa gestion et des processus de décisions.
- CASIRA respecte les règles et les normes généralement reconnues dans le domaine de la coopération internationale, en ce qui a trait à la bonne gestion des finances et des autres ressources.

### - Financement :

- CASIRA s'engage à ce que la totalité des dons soient versés à des projets locaux.
- CASIRA ne souhaite exercer aucune pression sur la générosité des bénévoles, considérant leur contribution financière pour le séjour dans le pays en développement où se situe le projet, ainsi que leur engagement à travailler sur les chantiers. Toutefois, pour des besoins spécifiques et ponctuels, les participants à un projet pourront, avec l'accord préalable et écrit de CASIRA, organiser une levée de fonds.
- Chaque fois que CASIRA a recours à des activités commerciales (achat et vente) pour le financement de projets, les populations du pays d'accueil doivent être favorisées dans un esprit de commerce équitable.

### - Spiritualité :

- Bien que grandement influencé par la parole des Évangiles, CASIRA accueille des bénévoles de toute croyance et de toute tendance. CASIRA n'a aucun objectif de missionariat actif, tant vis-à-vis des Québécois que des populations locales, préférant "prêcher par l'exemple".

## LES BÉNÉVOLES

CASIRA prône un comportement éthique qui s'appuie sur les *valeurs* ci-dessous. CASIRA s'attend à ce que tout bénévole y adhère.

- **Solidarité** : La solidarité vise l'aide et l'entraide entre humains.
  - La solidarité avec les populations les plus démunies du Tiers-monde s'exprime principalement par un sentiment de fraternité, de responsabilité personnelle et collective, et par un engagement pour une coopération active en vue d'un développement viable et démocratique. Elle est le contraire de l'individualisme.
  - Considérant qu'il est illusoire de penser qu'on peut être solidaire avec une population qui nous accueille si on ne commence pas à l'être entre Québécois, il est attendu que le bénévole fasse preuve de solidarité, avec :
    1. **Les autres bénévoles** au projet. Tous adoptent une attitude fraternelle les uns envers les autres au cours de la vie communautaire dans le pays où se situe le projet, afin que chacun se sente accueilli, valorisé, respecté et épaulé.
    2. **Les résidents du pays d'accueil**, dont, notamment, les représentants des ONG locales appuyées par CASIRA dans leurs projets.
  - Au retour au Québec, le bénévole s'engage à agir, avec loyauté et selon ses possibilités, comme agent de promotion de la solidarité internationale.
- **Amitié et accueil** :
  - L'amitié se développe entre individus. Le bénévole fait son de son mieux pour faire ressortir les qualités, parfois cachées, qui sommeillent en chacune des personnes avec lesquelles il collabore. Il fait preuve d'ouverture, de tolérance, de non-discrimination, de discrétion, de simplicité, de discernement, de considération, d'humilité et de bienveillance envers les autres bénévoles et les résidents du pays qui l'accueille.
  - Le bénévole adopte une attitude digne et s'interdit tout comportement qui porterait ombrage à CASIRA et à sa mission, particulièrement en ce qui a trait aux relations affectives et sexuelles.
  - Le bénévole s'engage à faire un effort pour apprendre la langue de la population locale.
- **Respect** :
  - Le bénévole respecte l'individu, son unicité et sa culture, tant au niveau des attitudes, des comportements et du langage (incluant le non verbal), qu'en ce qui a trait aux valeurs (ex. religion et croyances, méthodes de travail et importance de l'écoute) et aux us et coutumes (ex. habillement et alimentation). Il modère sa consommation de boissons alcoolisées et de tabac, et bannit l'usage de drogues. Il se conforme aux habitudes, aux coutumes et aux horaires de la communauté, ainsi qu'aux directives d'encadrement de CASIRA.
- **Générosité** :
  - Afin d'éviter des situations de privilège, la générosité concertée envers la collectivité est favorisée, plutôt que par des gestes isolés en faveur d'un individu en particulier (ex. parrainage).
- **Service et participation aux projets** :
  - Le bénévole partage son expérience et ses talents en donnant le meilleur de lui-même. Il s'engage à travailler sur les chantiers les jours où ils sont ouverts, selon ses capacités et sa conscience, alors que les autres jours sont consacrés à des visites culturelles. Il adopte une attitude de service, tentant de répondre aux besoins des communautés que CASIRA appuie, selon les ententes pré-établies et les besoins clairement exprimés. Il n'a pas d'autorité sur les autres bénévoles et s'abstient de juger leur implication au projet. Il est invité à mettre en évidence la réalisation collective, plutôt que sa réalisation individuelle. L'intérêt général du groupe doit toujours primer sur l'intérêt particulier.
- **Simplicité volontaire** :
  - Le bénévole s'inspire de philosophies qui, bien souvent, remettent en question la société de consommation et de gaspillage, ainsi que le mode de vie individualiste. On pense, notamment, à la force de la coopération et de la solidarité, ainsi qu'à la simplicité volontaire. Ainsi, il favorise la récupération et le recyclage, et modère sa consommation d'électricité et d'eau, par exemple, ici et au retour au Québec.

**Proposé par Jean-Pierre Coljon au conseil d'administration de CASIRA le 6 mars 2007, après commentaires obtenus de nombreux bénévoles dont le padre Roger Fortin, Pierre Demuy, Pierre Paré, Jocelyne Landry, ainsi que lors de deux présentations et de débats qui ont eu lieu avec les bénévoles de la CASA de Guate en décembre 2006 et en janvier 2007**